

L'ajournement

projets sous l'égide de Perspectives-Jeunesse l'année précédente.

Les deux personnes que j'ai déléguées aux réunions du comité sont revenues horrifiées après la première ou la deuxième réunion en disant que des choses extraordinaires s'y passaient. Ce qui les frappait, c'était cette importante somme d'argent, car pour moi c'est une somme considérable, environ \$750,000, et on ne leur avait donné aucun avis préalable ni aucune copie des résumés des projets. Par conséquent, le soir de la première réunion, on leur remis des centaines de feuilles et on s'attendait à ce que ces personnes soient prêtes à prendre des décisions en vue de distribuer l'argent des contribuables dans ces conditions.

Je ne voyais pas comment sortir de cette situation à ce moment-là; aussi ai-je encouragé mes deux commettants à continuer d'assister aux réunions, ce qu'ils ont fait. Par exemple, une circonscription, celle de Coast-Chilcotin, se trouve dans la partie continentale de la Colombie-Britannique, et je crois qu'au point le plus proche, elle se trouve à 80 ou 100 milles de ma circonscription. Pourtant mes représentants devaient voter sur des projets présentés par des gens de cette circonscription sans les connaître. En fait, c'était une chance s'ils connaissaient même les auteurs de projets venant de Victoria.

Je signalerai que les résumés qu'ils ont reçus et dont j'ai quelques exemplaires, s'ils sont des modèles de concision, ne ressemblent à absolument rien de connu, comme méthode pour transmettre des renseignements. En voici un, par exemple. Le nom de la personne est sans importance, mais voici à quoi se limite la description de son projet: «Ce projet consiste à tourner un film pour explorer l'idée de la danse d'improvisation comme forme d'art». Je me suis laissé dire que ce projet intéresse cinq participants qui doivent toucher en tout \$5,280 de salaire pour l'équivalent de 48 semaines de travail. En dépit du peu de renseignements, les membres du comité Perspectives-Jeunesse doivent allouer des fonds. Les personnes qui ont été nommées pour faire partie de ces comités sont censées décider en dernier ressort de projets comme celui-ci.

Il est peut-être important, du point de vue politique, que le parti libéral soit en mesure de déboursier de fortes sommes d'argent. Ils ont cependant besoin de boucs émissaires et c'est là que les députés entrent en scène pour assumer la responsabilité des mauvaises décisions. J'ai déjà dit que nous devrions refuser ces sommes afin d'épargner l'argent des contribuables mais cela ne peut se passer ainsi; les quatre autres circonscriptions bénéficieraient de beaucoup plus de projets. Nous avons donc les mains liées. Nous ne pouvons épargner l'argent des contribuables et nous devons nous soumettre à cette manière insensée de dépenser l'argent.

Sans doute y a-t-il de bons projets de Perspectives-Jeunesse; en fait, je suis certain qu'il y en a. Je n'ai rien contre le fait d'essayer d'attirer des jeunes gens dans la population active. Ils ont beaucoup de bonnes idées, mais comment discerner les bonnes des mauvaises à partir des renseignements fournis? J'ai un fascicule qui donne la liste des projets de l'année précédente; encore là, on ne précise pas si tel projet était bon ou même s'il a été réalisé. On sait simplement que l'argent a été versé. Le livre

[M. McKinnon.]

contient des centaines de projets. Par exemple, voici celui de Ganges:

Ganges: Centre d'activités pour la jeunesse de Salt Spring (4 x 1339). Assurer des activités récréatives et éducatives aux enfants sur l'île de Salt Spring: \$9,523; emplois—12; Linda Stafford, Rainbow Road, 537-2937.

Les membres du comité ne peuvent préciser si le projet a été réalisé, s'il était considéré comme bon, mauvais ou ni l'un ni l'autre.

Afin d'assurer la survivance de Perspectives-Jeunesse, madame l'Orateur, et d'obtenir l'appui de la collectivité pour ces projets méritoires, nous devons alors adopter des méthodes de gestion vraisemblables.

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Madame l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir répondre au député. J'aimerais tout d'abord expliquer pourquoi on a créé cette année le système du groupe consultatif de la gestion des régions dans le cadre du programme de Perspectives-Jeunesse.

Ce système n'existait pas et il a été calqué sur le groupe consultatif des circonscriptions créé dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Ce genre de consultation a été très fructueuse et l'on pensait qu'un système de ce genre conviendrait au programme de Perspectives-Jeunesse. Il fallait faire participer la collectivité et fixer des priorités; et nous avions besoin de quelqu'un qui fut au courant de la situation locale.

Le député a tort de prétendre que ces groupes consultatifs comprenaient des gens qui ne connaissaient pas certains domaines dans lesquels on leur demandait de prendre des décisions. Puis, bien sûr, les députés logent vraiment à cette même enseigne. Un député de la Colombie-Britannique a très souvent des décisions à prendre ici au sujet de la région de l'Atlantique, du Québec ou d'autres régions du Canada avec lesquelles il peut ne pas être pleinement familier. Dans ce sens, je suppose que la démocratie est un régime qui a ses défauts, mais c'est encore le meilleur que nous ayons trouvé jusqu'ici.

Il peut être possible d'améliorer le groupe consultatif de gestion, mais c'était un effort au moins pour faire participer les gens locaux au processus décisionnel. Il a certes pu ne pas être absolument parfait, mais j'estime qu'il a eu un certain succès. C'est certes vrai pour la région; les gens que j'ai nommés à mon propre groupe consultatif étaient, à mon avis, bien convaincus qu'ils pouvaient réaliser leurs objectifs.

Comme le programme Perspectives-Jeunesse vise un groupe très spécial, on a jugé nécessaire d'établir ces groupes consultatifs suivant les régions de gestion. Comme le ministre l'a dit au début, nous ne disposions pas des statistiques aux bureaux de circonscription pour établir des groupes consultatifs comme nous l'avons fait pour le PIL.

Grâce aux groupes consultatifs, la représentation peut être assurée par des gens choisis par le député et, bien sûr, je devrais ajouter qu'un député peut toujours présenter ses propres instances au ministre. Si un membre du groupe consultatif ne connaît pas des parties de la circonscription, le député, connaissant toute la circonscription, peut présenter ses instances au ministre en pleine connaissance de cause.